



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2022/11/28/2 portant sur

### L'APPROBATION DU BUDGET RECTIFIÉ 2022 ET DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA CCI NICE COTE D'AZUR

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 28 novembre 2022*

## PARTICIPANTS

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Jean-Paul CATANESE - **Directeur Départemental des Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Mme Maryline PELOU – **inspectrice des finances publiques** à la Division pilotage de l'action économique

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARTINON Martine, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

**44 Membres participants, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DALBERA Renaud, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, SABATIER Marion, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAPIERRE Nathalie, MESSIKA Cyril, PUY Michel, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques**



## EXCUSÉS

---

Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**,  
Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, CHAUMIER Eric, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, TRIPODI Christophe, **Membres Élus Titulaires.**

Madame et Messieurs, FLORENCE Patrick, LUNDQVIST Nathalie, SERVANT Lionel, **Membres Associés,**

Messieurs, BALDET Christophe, LEVI Jean-Pierre, **Conseillers Techniques**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, Présidents Honoraires,  
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, DUPHIL Thierry, GINO Bertrand, MOULARD Patrick, TEBOUL Thierry, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, VALENSA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, CERAGIOLI Geneviève, DELHOMME Christian, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION, Nicolas RIERA Julien, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**



## PRÉAMBULE

Conformément aux articles 88 et 92 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, ainsi qu'aux articles R.712-14 et R.712-15 du Code de commerce, le budget primitif et, le cas échéant, les budgets rectificatifs, sont soumis au vote des membres de l'Assemblée Générale.

Par délibération en date du 5 novembre 2021, les membres de l'Assemblée Générale ont adopté le budget primitif pour l'année 2022.

Par Avis en date du 7 novembre 2022, et conformément à l'article 79 du Règlement intérieur, les membres Bureau ont émis un Avis favorable sur le budget rectificatif pour l'année 2022, ainsi que sur le Budget primitif 2023, soumis aux membres de l'Assemblée Générale pour le vote de la présente délibération.

## VU :

- Les articles R.712-14 et R.712-15 du Code de commerce ;
- Les articles 51, 79, 88 et 92 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- La délibération de l'Assemblée Générale adoptée par la consultation électronique qui s'est tenue du 3 au 5 novembre 2021 ;
- L'Avis du Bureau n°B-A2022/11/07/2 du 7 novembre 2022, relatif à l'approbation du budget rectifié 2022 et du budget primitif 2023.
- L'Avis de la Commission des finances du 9 novembre 2022 relatif à l'approbation du budget rectifié 2022 et du budget primitif 2023.

## EXPOSÉ :

### **Le budget rectificatif 2022 prend en compte les éléments suivants :**

- Une baisse de la TFC telle que prévue et qui se situe à 8,3 M€ (soit - 1,3 M€)
- Une diminution des frais de groupe à 3,2 M€ en 2022 suite à la modification du périmètre des concessions
- Des dividendes ACA pour un montant de 10 M€
- La constitution d'une provision pour renouvellement de 1,5 M€ en 2022 liée à la fin de concession du port de Golf Juan au 31 décembre 2023
- Un retour aux bénéfices de la SAS VAUBAN 21 de 2,3 M€ en 2022
- Acquisition par la SCI du PAL du centre de Vie, propriété de la SCI, pour 1,7 M€ dans le cadre du projet PAL 50 ;

### **Le budget primitif 2023 est établi avec les données suivantes :**

- Une hypothèse de stabilité de TFC
- Une diminution des frais de groupe à 3,2 M€ en 2023 suite à la modification du périmètre des concessions
- Un développement de l'activité de formation de + 17% pour atteindre un total produits de 12 M€



- Une hypothèse de dividendes ACA de 5 M€
- Le reversement du fonds de roulement lié à la fin de la concession du Vieux-Port de Cannes au concédant
- L'hypothèse de reprise de l'activité portuaire post Covid au Port de Nice, augmentation des tarifs et l'intégration du remboursement assurance du parking Lympia à hauteur de 6,2 M€
- Un retour aux bénéfices de la SAS VAUBAN 21 à hauteur de 3 M€
- Le règlement du solde de la VEFA par la SCI CAMPUS et l'encaissement des loyers en 2023 correspondant à 100% des surfaces louables
- La création de la SCI ARGILA et le lancement des études du projet hôtel d'entreprises à Mouans Sartoux.

Le budget rectificatif 2022, ainsi que le budget primitif 2023, sont présentés conformément aux éléments qui ont été transmis en amont de la séance aux membres de l'Assemblée Générale et qui comprennent la totalité des informations budgétaires.

La présentation des budgets du groupe comprenant :

- Les hypothèses générales
- Les états budgétaires de la CCI hors concessions,
- Les états budgétaires des concessions et des filiales,
- Le Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI),

Conformément au Règlement intérieur de la CCI Nice Côte-d'Azur, ces budgets ont été soumis à l'avis préalable du Bureau et de la Commission des finances, lesquels ont tous deux émis un avis favorable lors des séances de ces deux instances qui se sont tenues respectivement les 7 et 9 novembre 2022.

Suite aux exposés qui viennent d'être présentés, les budgets rectificatifs 2022 et les budgets primitifs 2023 de la CCINCA et de ses filiales, SCI Sophilopolitaine, SCI du PAL, SCI CAMPUS, SAS NAPE, SCI ISN, SCI ARGILA, SAS VAUBAN 21, SAS GALLICE 21, SASU Carabacel Conseil et SASU Carabacel Patrimoine, sont soumis aux membres de l'Assemblée Générale pour approbation.

## CONSIDÉRANT

- Les montants des budgets rectificatifs 2022 et des budgets primitifs 2023 de la CCINCA et de ses filiales, SCI Sophilopolitaine, SCI du PAL, SCI CAMPUS, SAS NAPE, SCI ISN, SCI ARGILA, SAS VAUBAN 21, SAS GALLICE 21, SASU Carabacel Conseil et SASU Carabacel Patrimoine ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 7 novembre 2022 ;
- L'avis favorable de la Commission des finances en date du 9 novembre 2022 ;

## LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▮ **APPROUVENT** les Budgets rectificatifs 2022 et les Budgets primitifs 2023 de la CCI Nice Côte d'Azur et de ses filiales, ainsi que les éléments qui les constituent,
- ▮ **MANDATENT** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur pour transmission de ces budgets rectificatifs 2022 et primitifs 2023 à l'autorité de tutelle dans les quinze (15) jours suivant leur adoption, conformément aux articles 88 et 92 du Règlement intérieur, et à l'article R.712-16 du Code de commerce.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 64** **Nombre de départs : 0**  
**Nombre de participants au vote : 44** (quorum : 33, atteint)  
**Nombre de votes exprimés : 42**

---

**Abstention : 2    Contre : 0    Pour : 42**

Nice, le 28 novembre 2022

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO